

Conciliation vie familiale et vie professionnelle

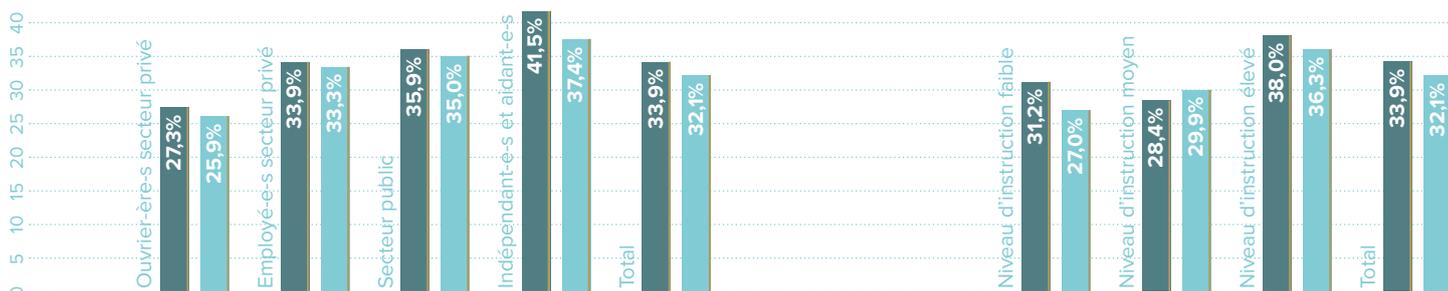
Factsheet 2020

ÉPROUVER DES DIFFICULTÉS

Presque autant d'hommes que de femmes déclarent avoir des difficultés à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Le statut professionnel et le niveau d'instruction jouent un rôle important dans ce cadre.

18-64 ans qui sont actif·ve·s professionnellement et qui indiquent être confronté·e·s à des obstacles en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale (longues journées de travail ou longs déplacements, horaires de travail difficiles ou imprévisibles, travail exigeant ou fatigant, etc.).

■ Femmes
■ Hommes

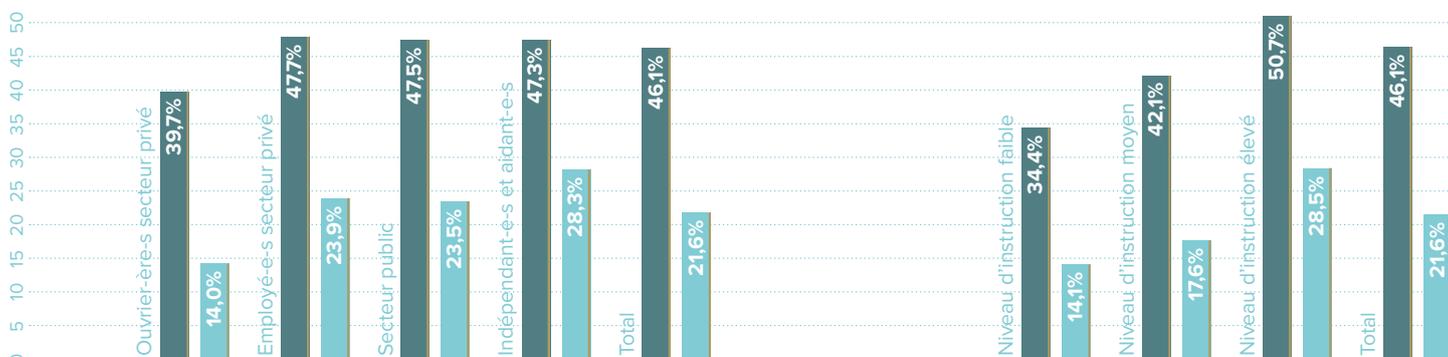


FAIRE DES AJUSTEMENTS

Deux fois plus de femmes que d'hommes avec de jeunes enfants font des ajustements concrets afin de rendre la conciliation faisable. Le niveau d'instruction et le statut professionnel jouent à nouveau un rôle important ici.

18-64 ans qui sont actif·ve·s professionnellement, qui ont de jeunes enfants et qui indiquent avoir fait des ajustements concrets au niveau du nombre d'heures de travail, des tâches, du travail, de l'employeur, des régimes de congés, etc.

■ Femmes
■ Hommes

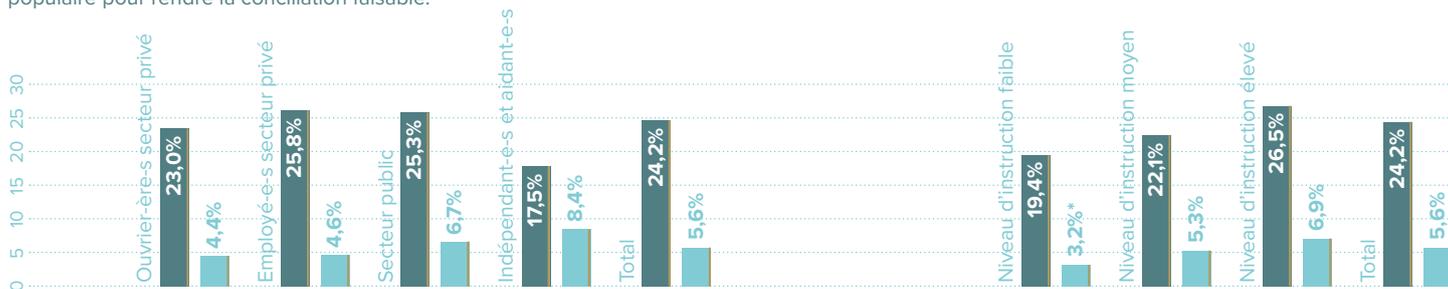


TRAVAILLER MOINS D'HEURES

L'option consistant à prêter moins d'heures de travail est l'ajustement le plus populaire pour rendre la conciliation faisable.

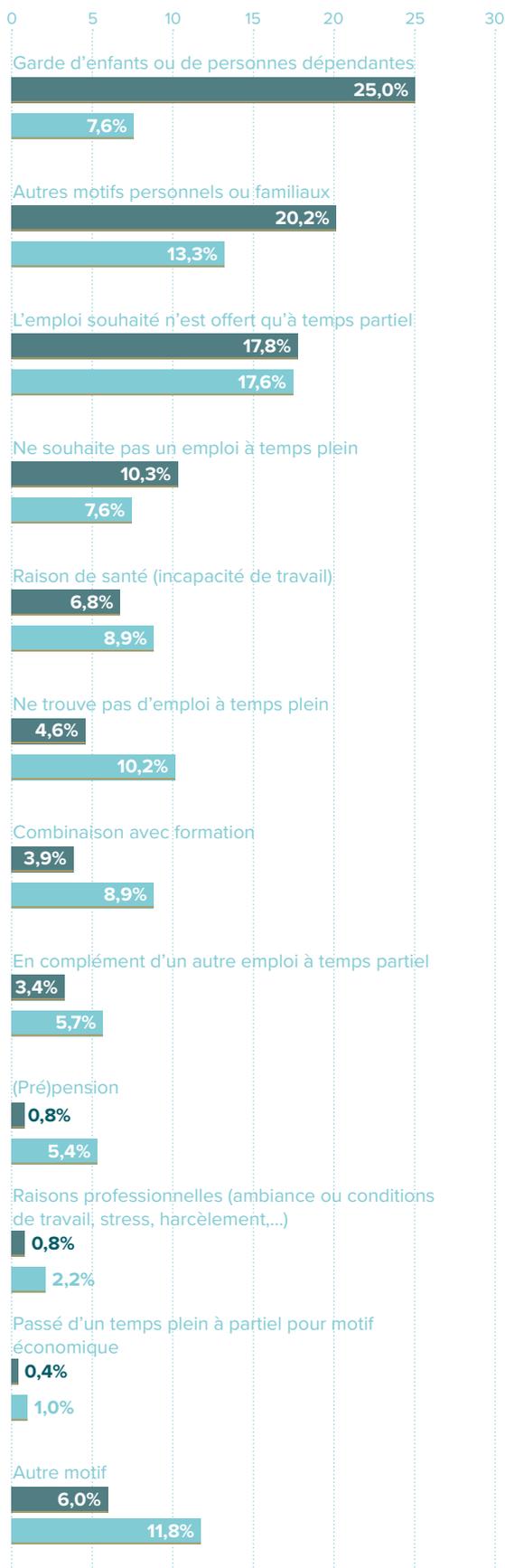
18-64 ans qui sont actif·ve·s professionnellement, qui ont de jeunes enfants et qui indiquent qu'ils-elles prêtent moins d'heures de travail.

■ Femmes
■ Hommes



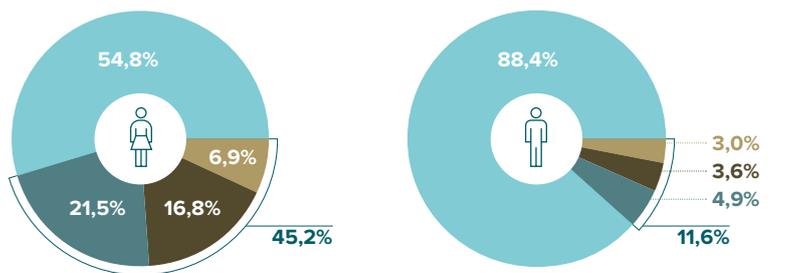
*Ce pourcentage est moins fiable, parce qu'il se base sur de petits nombres.

LES SOINS CONSTITUENT LA PRINCIPALE RAISON DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL POUR LES FEMMES



■ Femmes ■ Hommes
18-64 ans qui travaillent à temps partiel et qui en indiquent la raison principale.
Source : Statbel, Enquête sur les forces de travail 2019

LES HOMMES TRAVAILLENT BEAUCOUP PLUS SOUVENT À TEMPS PLEIN



18-64 ans qui sont actif-ve-s professionnellement
Source : Statbel, Enquête sur les forces de travail 2019

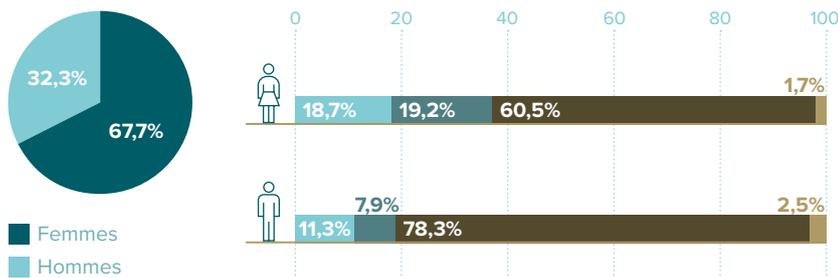
■ Temps plein ■ Temps partiel - 4/5 ■ Temps partiel - 50% ■ Temps partiel - autre

INÉGALITÉ NE VEUT PAS DIRE DISCRIMINATION

Le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes ne constitue pas une discrimination en soi. C'est cependant un symptôme de l'inégalité dans la répartition des tâches de soins. Il s'agit de l'un des obstacles majeurs à l'égalité de genre sur le marché du travail et de l'une des principales causes de l'écart salarial.

DEUX TIERS DES CONGÉS PARENTAUX SONT PRIS PAR DES FEMMES

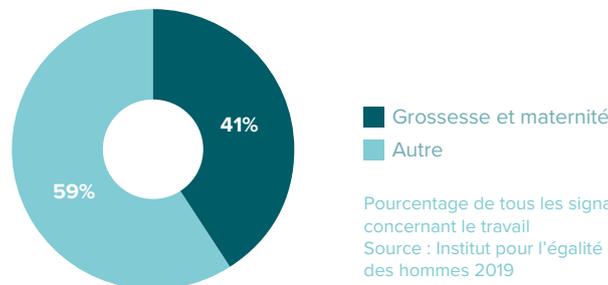
Une réduction du temps de travail d'un jour par semaine est de loin la forme la plus populaire, et ce tant parmi les femmes que les hommes.



Source : ONEM 2019 (traitement Institut pour l'égalité des femmes et des hommes)

■ Complète ■ À mi-temps ■ Diminution d'1/5 ■ Diminution d'1/10

LA DISCRIMINATION SUR LE LIEU DE TRAVAIL A SOUVENT UN LIEN AVEC LA GROSSESSE OU LA MATERNITÉ



■ Grossesse et maternité ■ Autre
Pourcentage de tous les signalements concernant le travail
Source : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes 2019

LES PÈRES SONT-ILS DISCRIMINÉS ?

Depuis février 2020, les pères et les coparentes sont également protégé-e-s contre la discrimination fondée sur leur parentalité.